

# Conditions Particulières

## Option Santé

### ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions particulières, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article.

- *Option Santé* : nom de la solution proposée par France Télécom depuis la France métropolitaine et les DOM uniquement aux Professionnels de Santé permettant à ces derniers d'assurer la transmission électronique des feuilles de soins.
- *Client* : Le Professionnel de Santé concerné, client de France Télécom.

### ARTICLE 2. OBJET

Les présentes conditions particulières ont pour objet de préciser les conditions d'utilisation de l'option gratuite dénommée Option Santé.

### ARTICLE 3. ACCÈS À L'OPTION SANTÉ

L'option Santé est réservée aux Clients ayant souscrit un abonnement payant Internet Orange en dehors de l'offre Accès Libre.

L'option santé est incompatible avec l'offre Orange Hello.

L'accès aux fonctionnalités de l'Option Santé se fait à partir du micro-ordinateur du Client connecté à Internet via une offre d'accès avec abonnement de France Télécom. L'accès n'est possible que par un Client appelant depuis la France Métropolitaine et les DOM.

Le Professionnel de Santé doit obligatoirement disposer d'un logiciel d'élaboration et d'envoi des Feuilles de Soins Électroniques agréé par le CNDA (Centre National de Dépôt et d'Agrément).

### ARTICLE 4. BOÎTES AUX LETTRES SPÉCIFIQUES

Dans le cadre de la souscription à l'option Santé, le Client ayant souscrit à une offre d'accès Internet de la gamme résidentielle Internet Orange peut bénéficier de 5 (cinq) boîtes aux lettres à usage spécifique maximum.

Dans le cadre de la souscription à l'option Santé, le Client ayant souscrit à une offre d'accès Internet de la gamme Pro Internet Orange peut bénéficier de 20 (vingt) boîtes aux lettres à usage spécifique maximum.

Ces boîtes aux lettres sécurisées à usage spécifique sont dédiées à la télétransmission SESAM Vitale des feuilles de soins électroniques et à la réception des Accusés de Réception Logique (ARL) provenant des CPAM.

### ARTICLE 5. ASSISTANCE

L'adresse du Service Client Internet Orange est la suivante :

**Service Client Internet Orange**  
**33734 BORDEAUX CEDEX 9**

France Télécom met à la disposition du Client :

1. En ligne 24h/24, 7j/7, une assistance à l'adresse suivante : <http://assistance.orange.fr> directement à partir du micro-ordinateur du Client.

2. Un service d'accueil téléphonique au numéro suivant : 39 00, au prix d'une communication locale hors forfait depuis une ligne fixe France Télécom ou par le Service de Téléphone par internet Orange. Si l'appel est passé depuis une ligne d'un autre opérateur, il convient de consulter ses tarifs. Le temps d'attente est gratuit avant la mise en relation avec votre conseiller depuis une ligne fixe France Télécom ou par le Service de Téléphone par internet Orange.

Le prix d'une communication locale depuis une ligne fixe analogique France Télécom ou par le Service de Téléphone par internet Orange en métropole est de 0,078 € par appel, puis 0,028 € par minute du lundi au vendredi de 8h à 19h hors jours fériés, et de 0,078 € par appel, puis 0,014 € par minute le reste du temps. Si l'appel est passé hors métropole, veuillez consulter les tarifs détaillés à l'adresse internet : <http://www.francetelecom.fr>.

Afin de faciliter le traitement de la demande du Client auprès du Service Clients Internet Orange, le Client devra indiquer au Service Clients son nom, prénom, domicile, son identifiant ainsi que son numéro d'utilisateur (numéro à neuf - 9 - chiffres qui correspond au « numéro client » sur les factures) fourni à la souscription par France Télécom.